

Dresser son chien de troupeau

ADPS 85 // 02 51 36 82 48

13/10/2009 | Mise à jour : 10:39



4 jours pour dresser son chien à la conduite du troupeau

Parce qu'avoir un chien bien dressé permet de gagner en efficacité et d'économiser du temps, l'ADPS propose, en lien avec la chambre d'agriculture, cette formation ouverte à toute personne réalisant fréquemment des manipulations sur troupeau.

Il est indispensable de venir accompagner de son chien afin de pouvoir réaliser aussitôt les exercices proposés.

Cette formation sera reprogrammée durant l'hiver 2010/2011.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous faire connaître ou à vous renseigner en nous contactant.

Contact : Julie AZEMA - Responsable de stage - 02 51 36 82 48

Un programme est envoyé à chaque participant avant l'entrée en formation

Plus de détails sur la formation en téléchargeant le fichier ci-dessous.

Possibilité de s'inscrire en ligne en remplissant le bulletin d'inscription également ci-dessous.

Programme et renseignements sur demande en contactant l'ADPS (Association Départementale de Promotion Sociale) en téléphonant au 02 51 36 82 48 ou bien via la rubrique contactez-nous du site.